

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-35

CACHAN, ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA NATURE EN VILLE

Face au dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels représente aujourd'hui **une priorité**. Nos territoires développent des initiatives pour l'environnement et les écosystèmes. Depuis juillet 2019, Cachan est signataire de la **Charte Métropole Nature** traduisant ainsi son engagement pour la préservation et le développement de la nature en ville.



La nature au cœur de l'aménagement urbain

Notre commune est attractive : des habitants et activités économiques veulent s'y installer. Toutefois, les enjeux liés au dérèglement climatique nous imposent de **trouver un équilibre entre constructions et place de la nature en ville**. L'enjeu ? Concevoir une ville durable, résiliente, capable de réduire les risques, comme les inondations et d'atténuer les nuisances, comme la pollution.

LES ACTIONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Des **trames vertes et bleues**, pour favoriser les mobilités douces dans un cadre agréable.
Exemples : la promenade du Loing et du Lunain, la promenade de Bièvre, la Montée aux Vignes



Une **gestion durable des espaces verts** : produits phytosanitaires interdits dans toute la ville, gestion différenciée des espaces entretenus par la ville, stratégie de reboisement (1 arbre abattu = 2 arbres replantés).



Pour la ville comestible

La Ville de Cachan développe, soutient et facilite la production de nourriture en ville, tout en favorisant des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.

LES ACTIONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI



Création de deux jardins partagés :

- la fontaine couverte - quartier du Coteau en 2013
- la Pitancerie - quartier La Plaine en 2014



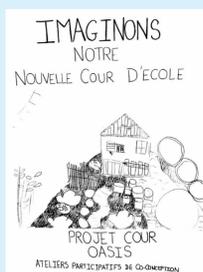
Aménagement d'un verger dans l'extension du square Laforgue, en 2021.

ET DEMAIN ?

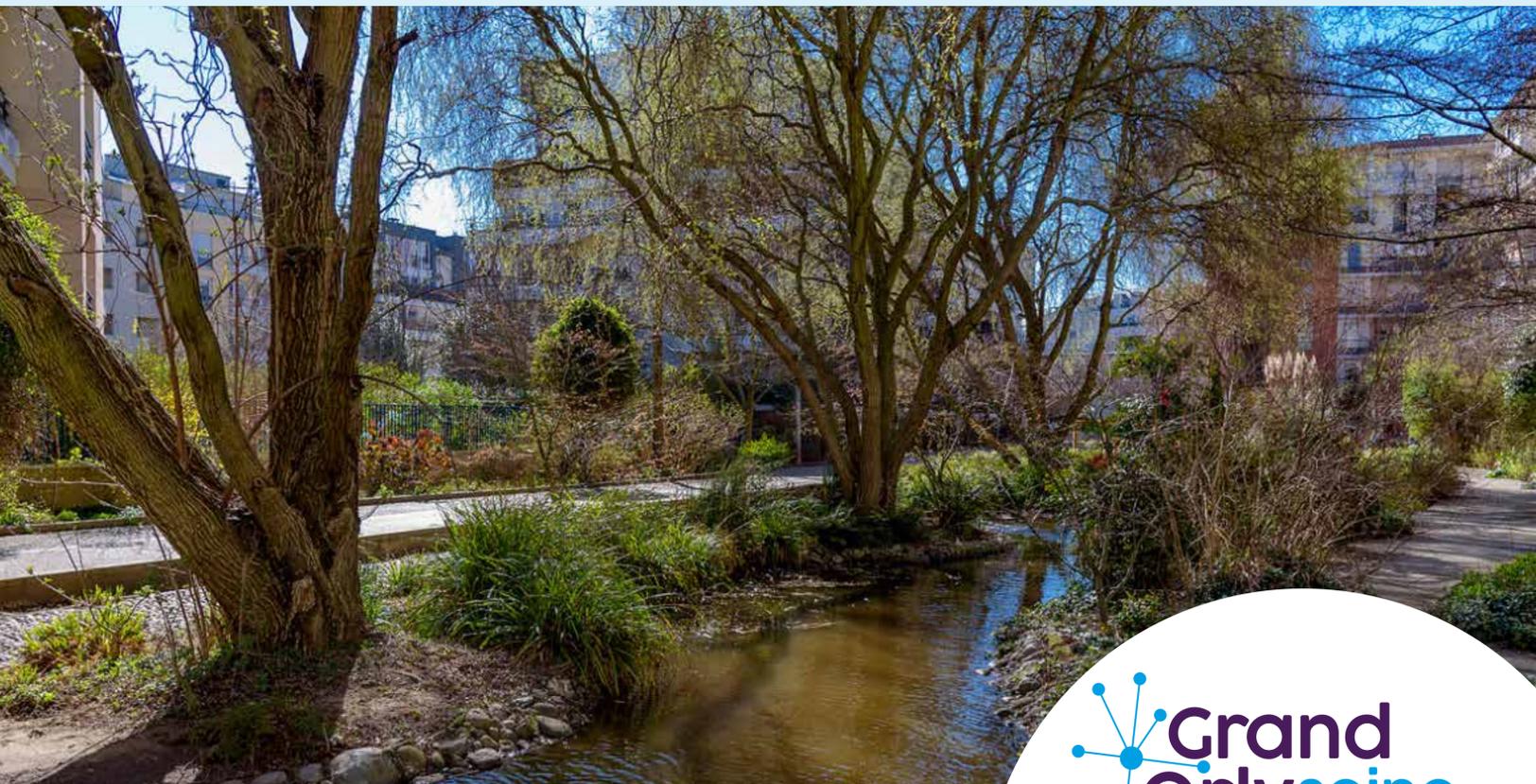
Pour permettre l'implantation de projets d'agriculture urbaine à Cachan, la Ville a réalisé, en 2022, un diagnostic pour identifier des parcelles pouvant accueillir des activités agricoles. Ainsi, l'agriculture urbaine pourrait être un des axes du PLUi en vue de protéger certains sites comme des champs à Rungis, Morangis, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton ou valoriser des fermes urbaines existantes.

Création d'une **Cour oasis** à l'école du Coteau. L'objectif ? Transformer la cour d'école en un lieu reposant et agréable pour :

- **améliorer le bien-être de l'enfant** en diversifiant les espaces (ludiques, sportifs, calmes, pédagogiques...)
- **répondre aux enjeux climatiques** : désimperméabilisation des sols, végétalisation, gestion de l'eau, biodiversité, îlot de fraîcheur.



La Bièvre au grand jour ! Aujourd'hui rouverte à l'Hay-les-Roses et à Arcueil, la Bièvre à Cachan est évoquée par l'aménagement d'une rivière sèche et de plantations sur la promenade des Rives de Bièvre. La Métropole du Grand Paris étudie la réouverture de la Bièvre sur d'autres secteurs, **notamment à Cachan**.



Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-35

PLUI : UN PROJET DE VI(LL)E DANS LE TERRITOIRE

Depuis 2010, la ville a mené et engagé des projets d'aménagements divers pour répondre aux nouveaux enjeux urbains : création de promenades entre les quartiers et de la coulée verte, valorisation de la vallée de la Bièvre, renforcement des corridors écologiques, finalisation des projets d'aménagement (zone d'aménagement concerté Camille-Desmoulins), arrivée de la gare Grand Paris express ligne 15 ou encore restructuration du campus Cachan suite au départ de l'École nationale supérieure (ENS).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) constitue une opportunité pour offrir aux Cachanais un cadre de vie préservé.



La charte « Construire la ville durablement à Cachan »



Elaborée avec les Cachanais puis adoptée par le conseil municipal, cette charte vise à maintenir, encourager ou renforcer :

- la qualité environnementale des nouvelles constructions et des logements ;
- la participation citoyenne aux projets immobiliers ;
- la cohérence urbaine et architecturale avec l'environnement ;
- des objectifs de mixité sociale.

Elle s'applique à tout projet de construction ou d'aménagement de Cachan, en complément des règles de l'actuel plan local d'urbanisme. Une façon de concevoir la ville qui doit s'inscrire dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal.



Des enjeux cachanais à affirmer dans le PLUi

Fort de son engagement, la Ville est attentive à ce que le PLUi soit cohérent avec les enjeux de préservation de son cadre de vie.



CONSERVER LA DIVERSITÉ QUI CARACTÉRISE CACHAN ET VALORISER LES ATOUTS PATRIMONIAUX URBAINS ET PAYSAGERS, NOTAMMENT SES SECTEURS PAVILLONNAIRES.

1. Préserver les vues et les continuités écologiques, protéger le patrimoine urbain et paysager remarquable.
2. Exiger une haute qualité architecturale et environnementale.
3. Développer le tissu économique et commercial, source d'animations et d'emplois.
4. Continuer d'accueillir des ménages aux ressources modestes.



PROMOUVOIR LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ, SAIN ET PRÉSERVÉ FAISANT FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

1. Développer une ville respirable, saine et apaisée alliant qualité de vie et responsabilité.
2. Utiliser l'urbanisme comme levier de transition écologique pour lutter contre l'artificialisation des sols, faciliter la rénovation énergétique et préserver la ressource en eau.
3. Engager et poursuivre la renaturation en ville et promouvoir les projets d'agriculture urbaine, de valorisation de la Bièvre et de promenades.



ANTICIPER LA VILLE DE DEMAIN ET S'ADAPTER AUX FUTURS BESOINS

1. Permettre l'accessibilité et l'adaptation aux services et équipements.
2. Assurer un juste équilibre avec une offre d'activités et de services de proximité.
3. Conforter le pôle formation, recherche et enseignement universitaire présent à Cachan.
4. Favoriser l'offre de soin



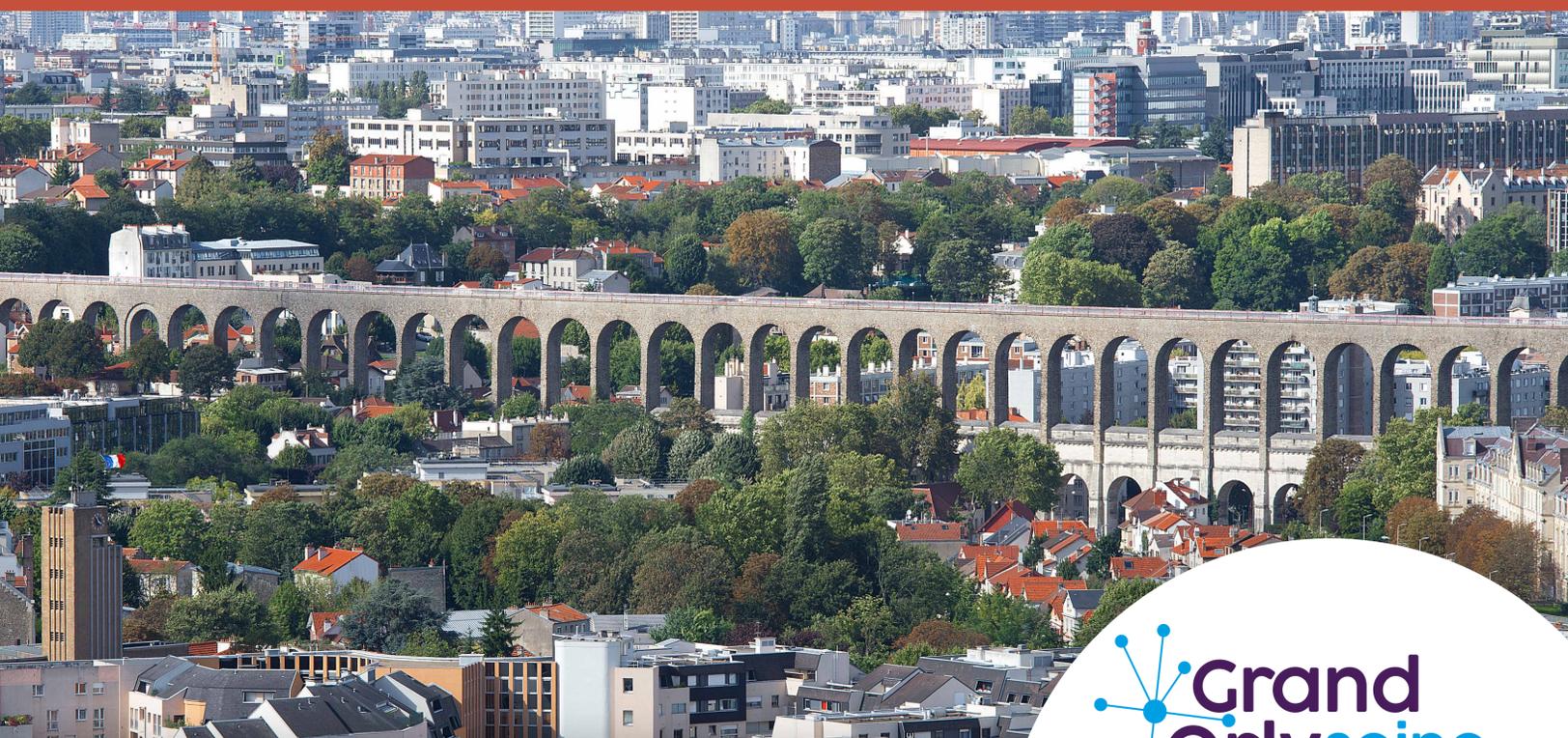
© Aire Publique - 2022

LES RÈGLES D'URBANISME APPLICABLES DANS MA COMMUNE VONT-ELLES DISPARAÎTRE ?



Le PLUi du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est travaillé de concert avec les 24 communes qui le composent. Si les règles d'urbanisme seront fixées par le PLUi, elles devront respecter les spécificités et identités communales qui font la richesse de notre territoire.

Pour tout projet de construction ou de rénovation, les demandes continueront d'être effectuées en mairie. Le maire délivrera les permis de construire et les certificats d'urbanisme dans sa commune suivant les règles définies par le PLUi. Les règles des 24 plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux seront maintenues jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi, prévue à l'horizon 2025. À cette date, ce sont celles du PLUi qui s'appliqueront.



Grand
Orly
seine
bièvre

Quel avenir pour notre territoire ?

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL 2021-35

LA CONCERTATION

Les grandes étapes de la concertation relative au PLUi



JUILLET 2022

Diagnostic & lancement de la démarche de concertation

Comprendre le territoire et débattre autour des principaux enjeux identifiés

- Stands in situ,
- Enquête,
- Exposition

AUTOMNE 2022

Élaboration du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) Débat sur les orientations du PADD

Affirmer et valider les enjeux du territoire et les grandes orientations

- Exposition,
- Conférences

2023

Élaboration des orientations d'aménagements et de programmation locales (OAP) et du règlement

Définir les futures conditions d'aménagement en lien avec le règlement d'urbanisme

- Réunions publiques,
- Ateliers,
- Promenades urbaines,
- Enquête

À PARTIR DE 2024

Bilan de la concertation et arrêt du projet

2025

Enquête publique et approbation du PLUi



La concertation, au cœur de tous les projets à Cachan

Donner la parole et construire la ville avec les Cachanaises et les Cachanais est l'un des engagements les plus importants portés par la municipalité.

PARLONS ENSEMBLE DE CACHAN

En 2018 et 2019, plusieurs ateliers et rencontres publiques ont permis de révéler les sujets les plus chers aux Cachanais pour construire Cachan demain : la place de Cachan dans le Grand Paris, les logements, l'urbanisation, les espaces verts, le développement économique, le vivre-ensemble, l'emploi et la jeunesse.



#TAPAROLECOMPTE : LES JEUNES ONT LA PAROLE

À travers la démarche de concertation #TaParoleCompte dédiée aux 12-30 ans, la Ville a souhaité donner la parole aux jeunes Cachanaises et Cachanais issus de tous les quartiers. Ces temps d'écoute et de dialogue leur ont permis de s'exprimer librement sur les sujets qui les concernent en apportant leur vision sur leur ville.



ÉCOQUARTIER : JURY CITOYEN ET CONCERTATION ÉLARGIE

Pour renforcer la participation des habitants dans le choix de l'aménagement du futur écoquartier aux abords de la gare Arcueil-Cachan, un jury citoyen a été mis en place et a contribué, de façon inédite, au choix du projet lauréat. Composé de 15 habitantes et habitants volontaires, le jury citoyen a étudié et analysé les offres en attribuant 10% de la note finale.

Ce jury citoyen s'est inscrit dans une large démarche de concertation à l'échelle de la ville. Les habitants continueront à être acteurs tout au long du projet.



Grand
Orlyseine
bièvre